



La Médiatrice invite les États membres à soutenir le registre de transparence de l'UE

Communiqué de presse n° 11/2014 - 16/04/2014

La Médiatrice européenne, **Emily O'Reilly**, a appelé le Conseil de l'Union européenne à participer au registre européen de transparence des représentants d'intérêts. Elle a également encouragé la Commission européenne à suivre l'exemple du Parlement européen (EP) en prenant des mesures fortes pour inciter les lobbyistes à s'enregistrer. Ceci résulte du vote d'hier sur la révision du registre de transparence au Parlement européen.

Emily O'Reilly a déclaré que : « Le lobbying joue un rôle important dans le fonctionnement des démocraties. Cependant, les simples citoyens qui s'intéressent à ces questions continueront à être déroutés par le fait que l'UE ne soutient pas, plus directement, leur droit de savoir quels sont les intérêts représentés par les groupes de pression auprès des institutions de l'UE et à quelles fins. Étant donné que le registre actuel, qui fonctionne sur la base du volontariat, ne remplit pas suffisamment ce rôle, il devrait être renforcé. La Commission, par exemple, pourrait demander à ses fonctionnaires de ne pas discuter de politique avec les lobbyistes non enregistrés. Par ailleurs, pour être efficace, le Conseil devrait participer à ce registre, car il est l'un des principaux organes de prise de décision dans l'Union européenne. Ces mesures pourraient être prises dès à présent, sans attendre que le registre devienne obligatoire.

Le besoin de mesures bien plus fortes pour inciter les lobbyistes à s'enregistrer



Le registre de transparence est géré conjointement par le Parlement européen et la Commission. Près de 6 500 organisations y sont inscrites. Cependant, de nombreux lobbyistes ne se donnent pas la peine de s'y inscrire.

Dans son rapport, le Parlement européen demande des mesures incitatives pour encourager les lobbyistes à s'inscrire au registre, comme par exemple, de restreindre l'accès aux locaux du Parlement européen pour les organisations non-inscrites. Le Parlement demande également à la Commission d'adopter des mesures similaires.

La Médiatrice traite régulièrement des plaintes concernant le registre de transparence, portant, par exemple, sur des informations apparemment inexactes figurant dans le registre. C'est dans ce contexte, qu'elle a appelé la Commission à améliorer le suivi et la comparabilité des données du registre. La Médiatrice a également recommandé à la Commission d'informer systématiquement les lobbyistes et autres groupes d'intérêts qu'elle rencontre, de son intention de communiquer leurs noms, si des demandes d'accès du public devaient être faites au sujet de leurs activités de lobbying.